



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2025 -095

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA VOIRIE, LA SIGNALISATION ROUTIERE,  
LES EAUX PLUVIALES ET LE GENIE CIVIL**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la consultation en procédure adaptée pour l'accord-cadre à bons de commande pour la voirie, la signalisation routière, les eaux pluviales et le génie civil ;
- Vu l'analyse des offres ;
- Considérant que le marché fait l'objet d'un accord-cadre sans minimum mais avec un maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

**DECIDE**

- De signer un contrat avec les entreprises ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les contrats prévoient les éléments suivants :

Objets	Titulaire	Maximum commande annuel	Durée
Lot n°1 : travaux de voirie	<b>COLAS FRANCE</b> 48 chemin des Ruelles 89380 APPOIGNY	300 000 € HT	4 ans
Lot n°2 : marquage au sol	<b>SAS GROUPE HELIOS – division PROXIMARK</b> 25 rue Henri Becquerel 71100 CHALON-SUR-SAONE	50 000 € HT	(1 an renouvelable trois fois pour une période de 1 an)

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 06 mai 2025



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre